



Ordonnance de télécom CRTC 2013-3

Version PDF

Ottawa, le 4 janvier 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Hay Communications	31	le 26 novembre 2012	le 4 janvier 2013
Co-operative Limited	31A	le 14 décembre 2012	

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.